

Evry, le 17 mai 2022

**Campagne  
de bourses de lycées  
2022-2023  
(fin mai au 20 octobre 2022)**

**Note pour les familles des élèves  
de collège des classes de 3ème**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières** à la scolarité.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse au lycée à la rentrée 2022, vous devez **retirer un dossier de demande de bourse de lycée** auprès du secrétariat du collège où est scolarisé votre enfant (même s'il est déjà boursier au collège).
- 3 – **INFORMATIONS à votre disposition :**
  - simulateur en ligne pour estimer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse : <http://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>  
(ou taper « Education bourse lycée »)
  - tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
  - notice d'information.
- 4 - **Vous déposerez, au collège, un DOSSIER complet, avec des photocopies** (recto/verso, lisibles) de toutes les pièces nécessaires :
  - imprimé de demande de bourse rempli,
  - déclaration automatique des revenus 2022 ou l'avis de situation déclarative des revenus 2021 du **foyer fiscal** (les deux conjoints dans le cadre d'un pacs, vie maritale ou mariage en 2022),
  - imprimé de procuration rempli,
  - autres justificatifs en cas de séparation, de décès, d'un changement de résidence de l'enfant (acte ou convention de divorce, attestation CAF, acte de décès...).
- 5 -

**La date officielle de clôture de la campagne de bourse de lycée est fixée nationalement au 20 octobre 2022.**
- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le collège, **comme preuve du dépôt** de votre demande. Vous devrez le conserver, **il sera exigé** par la DSDEN de l'Essonne en **cas de contestation**.

***Pour information : Aucune baisse de revenus survenue en 2022 ne pourra être prise en compte.***